



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Jeudi 1^{er} novembre 2007 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20h 00.

Présidence: M. Philippe ECOFFEY, Président du Conseil communal

Appel: 61 membres présents lors de l'appel.
12 personnes excusées:
MM. Claude Bellières, Bernard Calame, David Cananiello,
Olivier Genton, Mehdi Lagger, Eric Levrat, Nicole Mocanou,
Jacques Neiryndck, Mehmet Sahingoz, Catherine Turin, Philippe Turin,
Carlo Volpi
Arrive plus tard : M. Jorge Ibarrola.
Absent. M. Daniel Savary
Le quorum étant atteint, le conseil peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

Sonnerie de cloches.

Appel.

Communications présidentielles.

1. Approbation de l'ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 4 octobre 2007.
3. Désignation d'un délégué aux assemblées générales SIE.SA et TVT.Services SA. pour la période du 01.01.2008 au 30.06.2009.
4. **Préavis No 15/2007**

Construction du centre socioculturel du Croset, organisation d'un concours d'architecture – Demande d'un crédit d'étude.

Commission ad hoc le 22 octobre 2007, à 20h, Motty, salle des conférences.

Commission des finances selon convocation du Président.

5. **Préavis No 16/2007**

Modification du Règlement communal SDIS Chamberonne

Commission ad hoc le 22 octobre 2007, à 18 h 30, Mon Repos, salle des conférences.

6. Communications Municipales.

7. Divers et propositions individuelles.

A l'issue de la séance, suite à une demande de Conseillers communaux, exposé de M. Claude Salzmann, Boursier communal, concernant le fonctionnement de la comptabilité communale.

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES.

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, notre Huissier suppléant, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes :

Tout d'abord il adresse toute sa sympathie à Madame Francine Bruni dont la Maman est décédée la semaine dernière.

Au chapitre de la correspondance, **M. le Président** lit la lettre de démission adressée au Conseil par M. Edouard Logoz, datée du 4 octobre 2007.

Au chapitre des votations et élections, **M. le Président**, donne les informations sur les résultats du 21 octobre dernier.

Objet no. 1 – SAN

Participation 42,88%

Suffrages exprimés : oui 897 - non 1143

Objet no. 2 – Modification de l'article 179 de la Constitution vaudoise

Participation 42,61%

Suffrages exprimés : oui 1824 - non 161

En ce qui concerne **les élections au Conseil national**, la participation s'est élevée à 40,44%. Dans les grandes lignes, les suffrages les plus importants obtenus sur la commune sont les suivants :

UDC	8426
PSV	8313
Les Verts	4788
PRD	3485
A gauche toute	2071
PDC	2027
Parti Libéral	1705
Mvt. Ecologie libérale	1040

A noter le résultat de Monsieur le Conseiller Jacques Neiryck élu au Conseil National avec près de 20'000 suffrages récoltés sur le canton. **M. le Président** adresse ses félicitations à M. Neiryck.

Au Conseil des Etats, rien de définitif n'est sorti des urnes. Les résultats enregistrés sur la commune sont conformes à ceux du Canton à quelques nuances près.

Géraldine Savary	697
Guy Parmelin	684
Charles Favre	664
Luc Recordon	423
Jacques Neiryck	272
Marianne Huguenin	239

Pour plus de détails, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers peuvent s'adresser aux Présidents des différents groupes qui ont reçu copie des documents officiels.

M. le Président remercie toutes celles et ceux qui ont contribué au bon déroulement du dépouillement du 21 octobre dernier, sans oublier, naturellement, les employés communaux réquisitionnés pour la circonstance.

Concernant la suite des événements, le 2^{ème} tour au Conseil des Etats aura lieu le 11 novembre prochain. Le dépouillement sera assuré par le bureau du Conseil. L'élection complémentaire à la Municipalité aura lieu le 2 décembre avec, si nécessaire, un 2^{ème} tour le 16 décembre. L'organisation du dépouillement se fera en fonction des candidats annoncés (Bureau + éventuellement quelques personnes qui seront contactées directement).

Chapitre des représentations :

Le 24 octobre 2007

M. le Président a participé à l'inauguration du nouveau camion à ordures. La mise en place de ce nouveau véhicule s'inscrit dans un concept global de ramassage et d'acheminement des déchets à l'usine d'incinération plus respectueux de l'environnement. Les déchets de la commune sont dorénavant pris en charge à Renens et transportés par le rail jusqu'à Tridel.

Ce même 24 octobre il a assisté à la mise en place et à l'assermentation du Conseil de direction et du Conseil intercommunal de la nouvelle police de l'Ouest. Notre commune y sera représentée par **M. le Syndic** qui fonctionnera ad interim au sein du Conseil de direction, tandis que **MM. Frédéric Hubleur, Mehdi Lagger, Maurice Masson et Michele Perlini** fonctionneront en qualité de délégués intercommunaux.

Au chapitre des manifestations à venir :

2.11.07 une Opérette d'Offenbach dans cette même salle.

4.11.2007 loto du FC Ecublens

17.11.2007 toujours dans cette salle, la projection d'un film de Samuel Monachon.

25.11.2007 loto des sociétés de tir et de chant.

23-25-11- et 30.11. – 1.12.2007 les soirées de la Société de gym.

2.12.2007 concert d'orgue en l'église du Motty.

M. le Président fait un rappel concernant la prochaine séance, laquelle sera convoquée à **19 heures** et sera suivie du traditionnel repas de fin d'année. A cet effet un formulaire ad hoc a été déposé sur les tables.

POINT 1 : APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. Elle n'est pas demandée, elle est close. Au vote l'ordre du jour est **accepté à l'unanimité**.

POINT 2 : APPROBATION DU PV. DE LA SEANCE DU 4 OCTOBRE 2007.

M. le Président ouvre la discussion sur le procès-verbal. Elle n'est pas demandée, elle est close. Au vote le procès-verbal de la séance du 4 octobre 2007 est **accepté à l'unanimité** avec remerciements à son auteur.

POINT 3 : DESIGNATION D'UN DELEGUE AUX ASSEMBLEES GENERALES SIE.SA et TVT.SERVICES SA. POUR LA PERIODE DU 01.01.2008 au 30.06.2009.

M. le Président attend les propositions.

M. Amédée Genton présente au nom de l'ACDE la candidature de **M. José Birbaum**.

Il n'y a pas d'autres propositions et **M. le Président** propose d'élire M. Birbaum par acclamations.

POINT 4 : Préavis No 15/2007 Construction du centre socioculturel du Croset, organisation d'un concours d'architecture – Demande d'un crédit d'étude.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alain Blanchoud.
Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

Ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Christophe Cartier demande si la Municipalité s'est fixée uniquement sur la parcelle en question pour cette construction ou s'il a été envisagé de construire ce Centre sur une autre parcelle. Au vu de toutes les activités qui seront recentrées dans ce bâtiment il se demande si cette construction ne pourrait pas être faite sur le terrain de la place de fête actuelle.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que la Municipalité a effectivement étudié d'autres possibilités sur la Commune mais la meilleure opportunité était de construire ce Centre sur l'emplacement proposé. En effet il peut y avoir une certaine synergie avec le Centre commercial, possibilité d'avoir des places de parcs en soirée. L'emplacement du terrain en dur selon réflexions de la Municipalité pourrait dans l'avenir être réaménagé en parc pour en faire une zone de verdure.

M. Christophe Cartier remercie M. le Syndic pour sa réponse et il souligne et relève que le terrain en dur va devenir un parc, ce qui veut dire qu'il n'y aurait plus aucune possibilité de construction. Par contre il avait ouï dire il y a très longtemps qu'il y a au fond d'un tiroir le projet d'une salle triple. Alors pourquoi ne pas construire plus tard cette salle triple sur la parcelle 115 en profitant des infrastructures de parking et construire le Centre socioculturel sur le terrain en dur.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'effectivement ces projets sont multiples et qu'ils s'inscrivent dans le plan quinquennal, dans les intentions municipales. Ce projet de salle triple pourrait éventuellement voir le jour sur ce terrain en dur. Cette zone du terrain en dur est actuellement collée au domaine scolaire. La Municipalité n'a pas d'intentions dans l'immédiat sur cette zone de terrain en dur et pour l'instant c'est encore une place de fête pour notre Abbaye triennale, c'est encore une zone non construite dans la plaine et c'est des fois agréable et utile d'avoir encore une place comme celle-ci pour organiser certaines manifestations. La zone proposée aujourd'hui pour la construction du centre socioculturel est apparue comme celle étant la mieux disposée, la mieux placée et celle qui est dans l'immédiat celle qui pourra voir une réalisation dans un court terme. Concernant la salle triple, à ce jour il n'a pas été défini où elle pourrait trouver sa place. Les projets initiaux proposaient aux Esserts entre la piscine et le local des pompiers, c'est une surface relativement petite et ce n'est sûrement pas la meilleure des implantations. Mais pour l'instant rien n'est encore décidé pour ce terrain en dur. Il demande à M. Cartier de ne pas prendre à la lettre que ce sera un parc arborisé, aucune décision définitive n'a encore été prise mais c'est une possibilité.

M. Christophe Cartier reprend le préavis à la page 9 du préavis. Concernant le crédit d'étude, point 5 il est dit « ce budget est basé sur quelques hypothèses, notamment le nombre de membres du jury à défrayer (admis 5 personnes). Un écart significatif par rapport à ces hypothèses pourrait entraîner une adaptation du budget. » dans quel sens se demande-t-il ?

M. François Massy, Municipal répond qu'il est d'usage de défrayer les membres du jury et que le jury n'est pas encore défini à l'heure actuelle.

M. Aitor Ibarrola souhaite déposer un vœu pour la Municipalité concernant ce préavis. Ce vœu est en annexe de ce procès-verbal. (ann. 1)

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close. **M. le Président** relit les conclusions du préavis.

Au vote le préavis **est accepté** à une large majorité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 15/2007;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver l'organisation d'un concours de projet d'architecture en procédure ouverte pour la création d'un centre socioculturel et d'un concours d'idées relatif à la mobilité et aux aménagements paysagers dans le quartier du Croset;
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 296'000.--** (deux cent nonante six mille francs) pour sa réalisation;

3. de couvrir cette dépense par la trésorerie courante, puis de l'intégrer dans la demande de crédit de construction.

Cette opération n'entraînera pas de nouvelles charges d'exploitation.

POINT 5 : Préavis No 16/2007 Modification du Règlement communal SDIS Chamberonne.

Lecture du rapporteur de la Commission ad hoc M. Alain Blanchoud.

M. le Président ouvre la discussion. Elle n'est pas demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Ce rapport peut être obtenu auprès du Greffe municipal ou du soussigné.

M. le Président ouvre la discussion, elle n'est pas demandée, elle est close.

Au vote le préavis **est accepté** à l'unanimité moins une abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 16/2007;
- ouï le rapport de la commissions chargée de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

de modifier le règlement intercommunal SDIS Chamberonne comme suit:

Art. 25 Supprimer l'annexe 1;

Art. 27 La participation aux frais d'intervention résultant du déclenchement intempestif d'un système d'alarme au sens de l'article 23 alinéa **4** LSDIS fait l'objet d'une disposition dans l'annexe **1** (article 1) valant partie intégrante du présent règlement et adoptée par les Conseils communaux des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice.

Les prestations particulières au sens de l'article 23 alinéa **3** LSDIS font l'objet d'une disposition dans l'annexe **1** (article 2) valant partie intégrante du présent règlement et adoptée par les Conseils communaux des communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice.

3^{ème} alinéa supprimé.

POINT 6 : COMMUNICATIONS MUNICIPALES.

M. le Président ouvre la discussion sur les différents points. La discussion n'est pas demandée, elle est close.

POINT 7 : DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

M. Charles Anderegg souhaite émettre un vœu à l'intention de la Municipalité. Ce vœu figure en annexe de ce PV. (annexe 2).

M. Pierre Kaelin, Syndic répond qu'il y a quelques années en 2004, la Municipalité avait engagé en qualité d'apprenti de commerce 3 anciens VSO. Un VSO qui sortait directement de terminale et deux VSO qui sortaient d'une dixième année. Malheureusement de ces 3 apprentis 2 ont arrêtés après une année car ils n'arrivaient pas à suivre les cours. Les moyennes étaient extrêmement basses, 2,5 environ. Le troisième apprenti a arrêté après 2 ans. Notre Syndic ne veut pas juger le niveau scolaire que nous avons dans le canton. La Municipalité a essayé de donner une chance aux VSO mais il y a un écart important qui ne permet pas à ces jeunes de faire un apprentissage de commerce. D'autre part il souhaite redire que jusqu'à peu la Commune n'offrait des places d'apprentissages que pour des employés de commerce ou administratif alors qu'à terme il y aura en plus 3 apprentis qui seront un plus sur le « terrain » ceci visant à équilibrer les apprentissages dans la commune.

M. Alain Blanchoud fait remarquer à la Municipalité que la séance de préparation du Conseil a eu lieu au bâtiment communal (Auberge communale) dans une salle gelée. Lorsque la question a été posée de savoir pourquoi cette salle n'était pas chauffée, la réponse a été qu'il fallait utiliser l'alternance, c'est à dire de chauffer quelques heures pour avoir de l'eau chaude et ensuite de chauffer quelques heures pour avoir du chauffage. M. Blanchoud se demande donc ce qui se passe avec le chauffage de ce bâtiment.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond qu'elle va se renseigner et donnera une réponse lors du prochain Conseil.

M. Alberto Perez souhaite déposer un Projet de décision du Conseil, selon l'article 72, alinéa c, du règlement du Conseil.

Ce projet de décision est annexé dans son intégralité au présent PV. (annexe 3).

M. le Président remercie M. Perez et lui confirme que son projet de décision sera transmis à la Municipalité qui devra déposer un préavis concernant cette modification.

Arrivée de M. Jorge Ibarrola, il est 20h55 et l'effectif passe à 62 conseillers présents.

M. Aitor Ibarrola dit qu'il a lu avec beaucoup d'intérêt le petit dépliant d'informations printemps-été 2007. Il reprend un petit bout d'un article qui dit « la quantité d'électricité produite à partir d'énergies renouvelables augmente, pour notre réseau cette électricité écologique provient exclusivement de l'énergie hydraulique ». Ensuite il y a un bilan pour 2006 qu'il a trouvé très intéressant. En faisant un petit calcul avec ces chiffres il

s'est rendu compte que l'on vendait plus d'énergie Aqualis qu'on en achète. Il pose la question de savoir pourquoi il a été vendu plus d'énergie certifiée qu'il n'en a été achetée. Cela ne lui semble pas tout à fait correct.

M. Pierre Kaelin, Syndic, remercie M. Ibarrola et dit qu'effectivement on n'a pas le droit et il va vérifier s'il n'y a pas une coquille dans le rapport. Il tiendra le Conseil au courant prochainement.

M. Frédéric Hubleur voudrait remercier la Municipalité pour avoir fait le tri dans les places de jeux qui parfois étaient un peu vieillottes. Il souhaite savoir si on connaît dans quel délai un préavis serait déposé sur la mise en place de nouveaux jeux.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'un préavis sera mis en œuvre le plus vite possible. Suite à l'audit du BPA de toutes nos places de jeux, il y a 3 sortes de mesures.

1. les mesures d'urgences pour les jeux qui présentaient certains dangers, ces mesures ont été prises ou sont en cours.
2. les mesures qui peuvent encore être prises par le budget. Le budget comprend chaque année une somme de 20 à 25 mille francs pour améliorations et entretien des places de jeux et on a encore un montant disponible cette année pour acheter de nouveaux jeux et remplacer là où c'est possible.
3. les mesures liées au budget 2008 pour l'achat de nouveaux éléments.

Ensuite un préavis sera déposé pour le mois de mars 2008 pour ce qui concerne des jeux plus importants et pour des sommes plus importantes. M. Morano chef de Service a fait un super travail concernant ce préavis qui sera présenté au premier Conseil de l'année 2008.

M. Michele Perlini revient sur le vœu de M. Anderegg et remercie M. le Syndic pour ses réponses précises et justifiées. Il demande si M. le Syndic peut garantir que sur les apprentis qui seront engagés et qui sortent de VSO et VSG ils termineront tous leur apprentissage et qu'aucun n'arrêtera en cours de route.

M. Alain Blanchoud rappelle le grand projet du Learning Center et se dit étonné de ne voir que des camions polonais qui tournent autour du Learning Center. Il se demande si la commune va accepter des travailleurs polonais alors que nous ne sommes pas en Europe.

M. Pierre Kaelin, Syndic dit qu'il n'a pas vu ces camions jusqu'à maintenant. Il rappelle que la Commune d'Ecublens n'a pas grand chose à dire sur la réalisation de ce projet qui est financé à 50% par des fonds privés et 50% par la Confédération. M. Kaelin peut citer un exemple, dans les constructions de l'EPFL il y avait une adjudication qui avait été faite à une entreprise autrichienne qui avait sous-traité avec des polonais alors que le contrat avait été fait avec des autrichiens. M. le Syndic posera la question lors des rencontres par la COH (commission de coordination avec les hautes écoles).

M. Alain Blanchoud se demande si nous, à Ecublens, lorsque nous allons construire le Centre socioculturel, nous allons utiliser des travailleurs polonais.

M. Pierre Kaelin, Syndic répond que dans le cadre des marchés publics, si une entreprise européenne décroche le marché et qui sous-traite encore à quelqu'un cela pourrait être une réalité.

La discussion est toujours ouverte concernant ce point 7. Elle n'est plus demandée, la discussion est close.

M. Pierre Kaelin, Syndic aimerait remercier M. Claude Salzmänn, nouveau Boursier communal, pour l'exposé qu'il va présenter à l'issue de la séance du Conseil. M. Kaelin nous indique que M. Salzmänn a fait un gros travail pour cet exposé sur le fonctionnement de la comptabilité communale. Il est convaincu qu'il y aura une excellente collaboration entre le nouveau Boursier et les différentes instances, ce qui s'est déjà vérifié avec la Commission des finances.

M. le Président remercie l'Assemblée pour sa participation et clôt la séance. Il est 21h10.

Ecublens, le 26 novembre 2007

Le Président

Le Secrétaire

Philippe Ecoffey

Michel Häusermann